

# Appel à projets Contrat doctoral

## Soutien et accompagnement de dynamiques scientifiques exploratoires émergentes de l'Université Grenoble Alpes

### Année 2026

---

Date limite de soumission des projets : 8 décembre 2025 à 13h00

Site web dépôt de candidatures : [DEPOSIBUS](#)

Cet appel à projets a été préparé au sein de la Vice-Présidence Recherche et Innovation de l'UGA. Il a fait l'objet d'une concertation menée par un groupe de travail composé de membres élus de la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique (CAC) de l'UGA et des représentants des directions des pôles de recherche.

#### Contexte et objectifs

- Promouvoir la recherche à risque et à impact, détecter très en amont les recherches fondamentales ou innovantes qui pourraient générer des ruptures, conceptuelles ou technologiques ;
- Favoriser l'amorçage de projets d'envergure nationale ou internationale ;
- Contribuer à la politique scientifique et à l'impact socio-économique et culturel du site grenoblois ;
- Permettre simplification et réactivité pour les projets de recherche issus des laboratoires de l'UGA.

#### Présentation de la procédure

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite sur la plateforme de dépôt [DEPOSIBUS](#). Ils peuvent être rédigés en anglais ou en français.

#### Calendrier de l'appel

- Publication de l'appel : 7 novembre 2025,
- Ouverture du site de soumission : 17 novembre 2025,
- Date limite de soumission : 8 décembre 2025 à 13h00,
- Publication des résultats : avril 2026.

#### Éligibilité

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique de l'Université Grenoble Alpes. Le porteur du projet doit être un membre permanent en activité (chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche titulaire d'un doctorat) d'une unité de recherche de l'UGA.

Les membres des directoires des pôles de recherche, de la Vice-Présidence Recherche et les chercheurs ou enseignants-chercheurs émérites ne peuvent être porteurs d'un projet. Les structures telles que les fédérations ou plateformes ne peuvent également pas déposer de projet.

#### Coordination avec les autres dispositifs

Un porteur (ou des co-porteurs) ne peut pas soumettre de manière parallèle un projet identique aux autres dispositifs de financement de contrats doctoraux UGA<sup>1</sup>. Concernant les appels des LabEx, la procédure de sélection sera organisée de façon conjointe par les pôles concernés et le bureau du LabEx, selon les critères de chaque appel. **L'ensemble des appels à projets du site sont désormais consultables sur une seule et même page internet que vous trouverez [ICI](#).**

---

<sup>1</sup> LabEx, EUR CBH, CDP, Gates@UGA PhD call (Grands Instruments), Gates matching PhDs (MaCI), Relations Internationales.

## Contacts

Adresses de contact pour les questions générales : [dgdriv-aap-recherche@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:dgdriv-aap-recherche@univ-grenoble-alpes.fr)

Et pour les pôles de recherche :

CBS [directoire-cbs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:directoire-cbs@univ-grenoble-alpes.fr)

MSTIC [directoire-mstic@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:directoire-mstic@univ-grenoble-alpes.fr)

PAGE [directoire-page@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:directoire-page@univ-grenoble-alpes.fr)

PEM [directoire-pem@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:directoire-pem@univ-grenoble-alpes.fr)

PSS [directoire-pss@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:directoire-pss@univ-grenoble-alpes.fr)

SHS [directoire-shs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:directoire-shs@univ-grenoble-alpes.fr)

## Objectifs et modalités de l'appel

Objectifs	<p>Soutien et accompagnement de <b>dynamiques scientifiques exploratoires et émergentes</b>.</p> <p>Les projets pourront être de deux ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer de nouvelles approches, méthodes ou développements disciplinaires ou interdisciplinaires.</li> <li>- prendre la forme d'une étude pilote ou préliminaire visant à explorer une thématique de recherche, et qui servira de tremplin pour un dépôt de projet à plus large échelle (ANR, ERC, etc.).</li> </ul>
Financement	<p>1 contrat doctoral (un budget d'accompagnement est possible en fonction des pôles).</p> <p>Nombre total de contrats doctoraux alloués par l'UGA : 20</p>
Modalités générales	<p>Un projet peut impliquer deux pôles de recherche. Dans ce cas, le progrès des connaissances attendu pour chacune des communautés impliquées devra être explicité.</p> <p>Les projets ne peuvent pas être le prolongement d'une thèse ou d'un projet doctoral antérieur.</p> <p>Les porteurs ayant bénéficié en 2024 ou 2025 d'un contrat doctoral sur projet financé par un dispositif UGA<sup>2</sup> ne sont pas éligibles à cet appel d'offres.</p> <p>Le co-financement de thèse avec un partenaire n'est pas autorisé.</p>
Modalités propres à chaque pôle	<p><b>Pôle PEM</b> : les projets devront impérativement associer au moins deux laboratoires – ou deux équipes lorsque la taille du laboratoire le justifie – membres du pôle. Le progrès des connaissances attendu pour chacun d'eux devra être précisé. Les contrats doctoraux seront accompagnés d'une enveloppe dédiée au fonctionnement.</p> <p><b>Pôle CBS</b> : les contrats doctoraux pourront être accompagnés d'un budget d'accompagnement de 10 k€.</p> <p><b>Pôle MSTIC / PAGE / PSS / SHS</b> : aucune.</p>
Critères d'évaluation	<p><b>Qualité du projet</b> : originalité au-delà de l'état de l'art, caractère émergent et exploratoire, renouvellement méthodologique, ambition scientifique et/ou technologique des objectifs.</p> <p><b>Faisabilité</b> : adéquation des moyens humains et méthodologiques aux objectifs du projet, analyse et remédiation des risques. Pour des projets impliquant plusieurs équipes : pertinence de la collaboration, complémentarité du consortium. Cohérence entre le projet de recherche doctorale et le projet global.</p> <p><b>Impact</b> : émergence de la thématique, importance des résultats attendus par rapport à l'état de l'art, stratégie de dissémination, contribution au développement de la connaissance scientifique et de l'innovation technologique ou sociale au sein de l'UGA, renforcement du potentiel de dépôt de projets nationaux ou européens.</p> <p><b>L'effet levier/transformatif</b> pour la carrière des encadrants de thèse sera pris en compte (par exemple, changement thématique, nouvel arrivant, jeune chercheur, retour à la recherche).</p> <p>Un avis de l'école doctorale pressentie sera demandé sur la cohérence de l'encadrement doctoral et l'adéquation du sujet de thèse avec les thématiques de l'ED.</p>
Sélection des projets	<p>Le conseil de chaque pôle constituera un comité <i>ad hoc</i> chargé d'élaborer une proposition de sélection et de financement de projets. Une première phase de présélection pourra éventuellement permettre de retenir les projets à envoyer pour expertise. Le cas échéant, cette présélection s'appuiera sur deux évaluations afin de bénéficier d'une lecture contradictoire.</p> <p>Les projets seront évalués par deux experts dont au moins un extérieur à l'UGA. Pour protéger la confidentialité du projet, le porteur peut demander une expertise exclusivement externe (si concurrence en interne sur le site, par exemple).</p> <p>Le comité veillera à ce que les financements accordés contribuent à assurer la diversité scientifique sur le site grenoblois.</p>

<sup>2</sup> IRGA, appels à financement de contrats doctoraux des pôles, LabEx, EUR CBH, CDP, Gates@UGA PhD call (Grands Instruments), Gates matching PhDs (MaCI), Relations Internationales.

## Modalités générales

### ■ Rattachement des projets et projets interpôles

- Un projet doit être déposé dans le pôle de recherche correspondant à sa thématique principale, indépendamment du pôle de rattachement principal du laboratoire porteur.
- Le cas échéant, un pôle secondaire peut être indiqué. En cas de tel projet interpôles, les modalités du pôle principal s'appliquent. L'attention est attirée sur le fait qu'un rattachement à deux pôles doit impliquer une réelle plus-value en termes d'avancée de la connaissance pour les deux pôles impliqués, au-delà d'une implication méthodologique ou technique.
- La sélection des projets de contrats doctoraux exploratoires et émergents interpôles sera coordonnée par le Bureau Recherche élargi (BRe) aux directoires des pôles de recherche de l'UGA.
- Le visa de la direction de laboratoire du porteur est obligatoire. Aucun quota par laboratoire n'est imposé.

### ■ Financement des projets et utilisation des crédits

- Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre des pôles de recherche de l'UGA ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel sont éligibles, mais seules les activités des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA seront financées.
- Le cas échéant, le budget d'accompagnement de la thèse devra être dépensé avant la soutenance de celle-ci.

### ■ Concernant les contrats doctoraux

- Les contrats doctoraux sont attribués dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle.
- Le directeur de thèse doit être rattaché à une École Doctorale de l'UGA.
- Le démarrage de la thèse devra intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2026. Les contrats doctoraux dont le recrutement s'est avéré infructueux au 1<sup>er</sup> octobre 2026 seront transformés en contrats ordinaires attribués aux Écoles Doctorales concernées.
- Le recrutement des doctorants devra se faire en articulation avec l'École Doctorale concernée. La procédure de recrutement (rédaction et diffusion de la fiche de poste, description des conditions de travail, pré-sélection puis auditions) sera définie par les futurs encadrants puis validée par l'École Doctorale. Le processus devra impliquer, aux différentes phases, des personnes expérimentées dans l'encadrement de thèse. Il n'est donc pas nécessaire d'identifier un candidat au moment du dépôt du projet.
- L'École Doctorale cible sera sollicitée sur (1) le nombre de thèses en cours encadrées par le(s) directeur(s) de thèses pressenti(s) ; (2) le nombre de thèses financées encadrées par le(s) directeur(s) de thèse pressenti(s) ayant démarré depuis plus de 4 ans et non soutenues. Cet inventaire sera fait sur une période de 10 ans ou à défaut depuis le recrutement de(s) directeur(s) de thèse pressentis.
- Avant la soumission du projet, chaque encadrant de thèse potentiel s'assurera auprès de son École Doctorale de rattachement de respecter les règles en vigueur en matière de taux d'encadrement dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement intérieur du Collège Doctoral et sa phase transitoire.

### ■ Critères communs complémentaires

- En cas de seconde soumission d'un même projet, il sera tenu compte des évaluations précédentes et de la description des modifications apportées au projet soumis.
- Dans le cadre de la politique environnementale de l'UGA, chaque porteur de projet expliquera comment seront évalués et limités les impacts potentiels de son projet sur l'environnement. Les porteurs des projets de recherche lauréats, éventuellement accompagnés de leur équipe de recherche, seront invités à participer à un atelier [Ma Terre en 180 minutes](#) afin d'identifier des pistes de réduction de ses impacts environnementaux.
- La stratégie de diffusion et de valorisation des résultats sera prise en compte, notamment en ce qui concerne le choix des congrès nationaux ou internationaux, des revues nationales et internationales avec relecture par les pairs et référencées dans des bases internationales visées. Par ailleurs, le dépôt des articles et des manuscrits rédigés dans une base ouverte (telle que HAL ou arxiv) sera obligatoire.
- Afin de garantir l'équité de traitement des dossiers, le dossier de candidature devra être strictement limité au nombre de pages et format préconisé. Le non-respect de cette règle entraînera la non-éligibilité de la proposition.

## Procédure d'évaluation et de sélection

- La procédure de sélection respectera [la charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projets initié par l'UGA](#), notamment concernant le traitement des liens d'intérêt.
- Une déclaration de lien d'intérêt des membres du comité sera demandée. Tous les membres des comités et instances sont tenus au respect des règles en matière de confidentialité et de déontologie.
- Les instances consultatives seront exemptées de déclaration de liens d'intérêt.
- Les différentes instances chargées de l'évaluation et de la sélection sont indiquées ci-dessous :

Comité	Instance consultative	Instance décisionnaire
Commissions issues des conseils de pôles. Si projets interpôles, coordination par le BRe.	1/Conseils des pôles puis 2/Comité de pilotage composé des membres du BRe	Directoire UGA

- Le comité :

Les projets scientifiques seront expertisés par des comités composés des membres des conseils de chaque pôle de recherche. Les comités de chaque pôle élaboreront une proposition de sélection de projets. La composition de ces différents comités sera communiquée.

- L'instance consultative :

Les conseils des pôles valident la proposition de sélection des projets et formulent un avis sur les propositions de projets sélectionnés pour financement. Le comité de pilotage, composé des membres du BRe, s'assure du bon déroulement des travaux du comité et prend en compte les éléments de politique et de stratégie de l'établissement.

- L'instance décisionnaire :

Le Directoire UGA labellise les projets et valide la répartition des moyens pour les manifestations scientifiques. Il est garant du respect de la politique et de la stratégie de l'établissement. Si besoin, il émet des recommandations sur certains projets.

- **Retour vers les porteurs**

- Chaque comité désignera pour chaque projet parmi ses membres un rapporteur qui rédigera une synthèse des évaluations adressée au porteur.

## Soumission des projets

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite sur la plate-forme de dépôt [DEPOSIBUS](#). Ils peuvent être rédigés en anglais ou en français.

Les documents qui composent le dossier de soumission sont détaillés dans l'annexe jointe.

Aucun dossier de candidature incomplet ne sera considéré.